

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 01/08/2025 - 45961 - 2017 B 10004 - 523 586 444 - 5COM Consulting

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

Edité le 21/07/2025

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	210		210	0,01	210	0,00
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	114 392	82 002	32 389	0,84	33 446	0,57
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations					10 000	0,17
Autres titres immobilisés	14 588		14 588	0,38	135 711	2,32
Prêts						
Autres immobilisations financières	24 191		24 191	0,63	24 191	0,41
TOTAL (I)	153 380	82 002	71 378	1,85	203 557	3,48
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	2 334 500		2 334 500	60,47	2 071 344	35,38
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	19 378		19 378	0,50	36 112	0,62
. Personnel	7 876		7 876	0,20	6 994	0,12
. Organismes sociaux	14 038		14 038	0,36	10 453	0,18
. Etat, impôts sur les bénéfices	7 263		7 263	0,19	126 835	2,17
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	300 002		300 002	7,77	380 313	6,50
. Autres	27 185		27 185	0,70	12 515	0,21
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	1 059 711		1 059 711	27,45	3 000 587	51,26
Charges constatées d'avance	19 519		19 519	0,51	5 097	0,09
TOTAL (II)	3 789 473		3 789 473	98,15	5 650 251	96,52
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	3 942 853	82 002	3 860 851	100,00	5 853 808	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé :)	300 000	300 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	7,77	5,12
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	30 000	30 000
Réserves statutaires ou contractuelles	0,78	0,51
Réserves réglementées		
Autres réserves		2 498 205
Report à nouveau		42,68
Résultat de l'exercice	969 810	461 448
	25,12	7,88
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL(I)	1 299 810	3 289 652
	33,67	56,20
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL(II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés		85 060
		1,45
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 694 444	1 667 750
	43,89	28,49
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	107 595	86 204
	2,79	1,47
. Organismes sociaux	202 364	193 107
	5,24	3,30
. Etat, impôts sur les bénéfices	13 079	
	0,34	
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	486 770	490 749
	12,61	8,38
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	39 299	41 000
	1,02	0,70
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	17 491	287
	0,45	0,00
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance		
TOTAL(IV)	2 561 041	2 564 156
	66,33	43,80
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	3 860 851	5 853 808
	100,00	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

Edité le 21/07/2025

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises										
Production vendue biens										
Production vendue services	10 845 040		10 845 040	100,00	9 241 459	100,00	1 603 581		17,35	
Chiffres d'Affaires Nets	10 845 040		10 845 040	100,00	9 241 459	100,00	1 603 581		17,35	
Production stockée										
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation										
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			24 273	0,22	40 773	0,44	-16 500		-40,46	
Autres produits			8 475	0,08	13 329	0,14	-4 854		-36,41	
Total des produits d'exploitation (I)			10 877 788	100,30	9 295 561	100,59	1 582 227		17,02	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)										
Variation de stock (marchandises)										
Achats de matières premières et autres approvisionnements										
Variation de stock (matières premières et autres approv.)										
Autres achats et charges externes			7 084 301	65,32	6 939 700	75,09	144 601		2,08	
Impôts, taxes et versements assimilés			91 583	0,84	64 933	0,70	26 650		41,04	
Salaires et traitements			2 029 228	18,71	1 296 423	14,03	732 805		56,53	
Charges sociales			748 755	6,90	517 628	5,60	231 127		44,65	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			12 768	0,12	15 980	0,17	-3 212		-20,09	
Dotations aux provisions sur immobilisations										
Dotations aux provisions sur actif circulant										
Dotations aux provisions pour risques et charges										
Autres charges			-934	-0,00	32 706	0,35	-33 640		-102,85	
Total des charges d'exploitation (II)			9 965 701	91,89	8 867 370	95,95	1 098 331		12,39	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			912 086	8,41	428 191	4,63	483 895		113,01	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)										
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)										
Produits financiers de participations			6 630	0,06	18 656	0,20	-12 026		-64,45	
Produits des autres valeurs mobilières et créances										
Autres intérêts et produits assimilés										
Reprises sur provisions et transferts de charges										
Différences positives de change										
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement										
Total des produits financiers (V)			6 630	0,06	18 656	0,20	-12 026		-64,45	
Dotations financières aux amortissements et provisions										
Intérêts et charges assimilées										
Différences négatives de change										
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements										
Total des charges financières (VI)										
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			6 630	0,06	18 656	0,20	-12 026		-64,45	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			918 716	8,47	446 847	4,84	471 869		105,60	

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			54 646	0,59	-54 646	-100,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	330 846	3,05	4 500	0,05	326 346	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	330 846	3,05	59 146	0,64	271 700	459,37
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	422	0,00	412	0,00	10	2,43
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	131 123	1,21			131 123	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	131 544	1,21	412	0,00	131 132	N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	199 301	1,84	58 734	0,64	140 567	239,33
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	148 208	1,37	44 133	0,48	104 075	235,82
Total des Produits (I+III+V+VII)	11 215 263	103,41	9 373 363	101,43	1 841 900	19,65
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	10 245 454	94,47	8 911 915	96,43	1 333 539	14,96
RÉSULTAT NET	969 810	8,94	461 448	4,99	508 362	110,17
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 860 850,79 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 969 809,56 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 02/01/2024 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)**2.2 - FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.
Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 153 380

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	210			210
Immobilisations corporelles	102 681			114 392
Immobilisations financières	169 901			38 779
TOTAL	272 792			153 380

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 82 002

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	69 235			82 002
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	69 235			82 002

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Marque 5com consulting	210	0	210	Non amortiss.
Agencements aménagements divers	48 752	34 830	13 922	de 5 à 10 ans
Matériel informatique	55 062	36 761	18 301	Non amortiss.
Mobilier	10 577	10 411	167	de 3 à 5 ans
TOTAL	114 602	82 002	32 599	

3.1.4 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

Edité le 21/07/2025

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.2 - Etat des créances = 2 753 952**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	24 191		
Actif circulant & charges d'avance	2 729 762	2 729 762	
TOTAL	2 753 952	2 729 762	

3.3 - Provisions pour dépréciation =

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	6 919				
Comptes financiers					
Total	6 919				

3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 13 591

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	13 591
Disponibilités	
TOTAL	13 591

3.5 - Charges constatées d'avance = 19 519

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

Edité le 21/07/2025

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 300 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice			
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice			

4.2 - Etat des dettes = 2 561 041

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	1 694 444			
Dettes fiscales & sociales	849 106			
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	17 491			
Produits constatés d'avance				
TOTAL	2 561 041			

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 199 631

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	21 662
Dettes fiscales & sociales	177 969
Autres dettes	
TOTAL	199 631

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 10 845 040**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	10 845 040	100,00 %
TOTAL	10 845 040	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 148 208

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	912 086		912 086
Résultat financier	6 630		6 630
Résultat exceptionnel	199 301		199 301
Participation des salariés			
TOTAL	1 118 018	148 208	969 810

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 13 591

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	13 591
ljss nettes subrogation(43870000000)	13 591
TOTAL	13 591

8.2 - Charges constatées d'avance = 19 519

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(48600000000)	19 519
TOTAL	19 519

8.3 - Charges à payer = 199 631

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	21 662
Fournisseurs fnp(40810000000)	21 662
Dettes fiscales et sociales :	177 969
Provision congés payés(42810000000)	106 716
Provision charges congés payés(43820000000)	42 687
Provision charges sociales exploitant(43860000000)	9 259
Cvae(44840000000)	18 549
Formation continue(44861000000)	758
TOTAL	199 631

DETAIL DES IMMOBILISATIONS REEVALUEES

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euro
- Avec comptes substitués

Edité le 21/07/2025

Réévaluation des immobilisations**Postes concernés, montants et méthodes utilisés pour la réévaluation**

Intitulé du poste	Montant de la réévaluation	Méthodes utilisées pour la réévaluation

DETAIL DES IMMOBILISATIONS REEVALUEES

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euro
- Avec comptes substitués

Edité le 21/07/2025

Réévaluation des immobilisations (suite)Variation au cours de l'exercice et ventilation de l'écart :Part du capital correspondant à une incorporation de l'écart :Rétablissement des informations en coûts historiques pour les immobilisations réévaluées :Part des produits de cession des immobilisations réévaluées, transférées à un compte de réserves distribuables:Autres commentaires :

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euro
- Avec comptes substitués

Edité le 21/07/2025

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	mois	mois	mois	mois	mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) <i>Capital social</i>					
b) <i>Nombre d'actions émises</i>					
c) <i>Nombre d'obligations convertibles en actions</i>					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) <i>Chiffre d'affaires hors taxes</i>					
b) <i>Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions</i>					
c) <i>Impôt sur les bénéfices</i>					
d) <i>Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions</i>					
e) <i>Bénéfice après impôt, amortissements & provisions</i>					
f) <i>Montants des bénéfices distribués</i>					
g) <i>Participation des salariés</i>					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) <i>Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions</i>					
b) <i>Bénéfice après impôt, amortissements & provisions</i>					
c) <i>Dividende versé à chaque action</i>					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) <i>Nombre de salariés</i>					
b) <i>Montant de la masse salariale</i>					
c) <i>Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)</i>					

Observations complémentaires

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euro
- Avec comptes substitués

Edité le 21/07/2025

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

[illegible]

Observations complémentaires

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Des comptes annuels présenté en Euro
- Avec comptes substitués

Edité le 21/07/2025

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet BK Consulting SAS, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par 5COM CONSULTING,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2022 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	3 860 851
Chiffre d'affaires hors taxes	10 845 040
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	969 810

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour BK Consulting SAS
Fait à NANTERRE le 02/01/2024

- COMPTE RENDU DES TRAVAUX
- DECLARATIONS 2065 à 2065-Ter / 2031 à 2031-Ter
- FEUILLETS 2050 à 2059-D / 2033-A à 2033-D
- BILAN ACTIF ET PASSIF
- COMPTE DE RESULTAT
- DETAIL DU BILAN ACTIF ET PASSIF
- DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT
- DETAIL DES CHARGES A PAYER
- DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR
- DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE
- DETAIL DES PRODUITS PERCUS D'AVANCE
- DETAIL DES REINTEGRATIONS DIVERSES
- DETAIL DES DEDUCTIONS DIVERSES
- FILIALES ET PARTICIPATIONS
- TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
- L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
- TABLEAUX DE GESTION

5COM CONSULTING

SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 300 000 EUROS
121 RUE DU VIEUX PONT DE SEVRES
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
RCS NANTERRE 523 586 444

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2023



certifié conforme à l'original
Arnaud Fresco

5COM CONSULTING

SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 300 000 EUROS
121 RUE DU VIEUX PONT DE SEVRES
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
RCS NANTERRE 523 586 444

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2023

A L'associé,

Opinion

En exécution de la mission qui nous m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent aucun commentaire de ma part.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Président et dans les autres documents adressés à l'associé sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé

conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

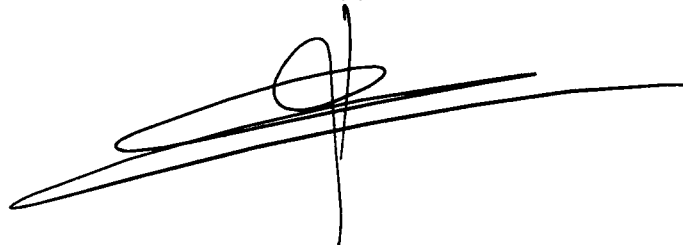
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

CHARENTON LE PONT, le 15 septembre 2023

Le Commissaire aux comptes

Eric SABBAN

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

5COM-CONSULTING

Société par Actions Simplifiée au capital de 300.000 Euros
Siège Social : 121, rue du Vieux Pont de Steurs - 92100 Boulogne-Billancourt
RCS Nanterre 513 386 444

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt-neuf septembre,
A dix heures.

La société BK CONSULTING FRANCE, société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 Euros ayant son siège social 6 boulevard de France, 92000 NANTERRE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro 438 858 961,

Représentée par son Président, la société par actions simplifiée BK PARTNERS GROUP, elle-même représentée par Monsieur Arnaud FEBVRE, dument habilité à l'effet des présentes,

Associée unique de la société 5COM CONSULTING,

I - A l'initiative de Monsieur Eric SABBAN :

En sa qualité de Président de la société BK CONSULTING FRANCE, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Constata que Monsieur Eric SABBAN commissaire aux comptes, régulièrement convoqué est absent et excusé.

Les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été mis à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

II - A l'initiative de Monsieur Eric SABBAN :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,

- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce,
- Transfert du siège social,
- Modification concordante de l'article 5 des statuts,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve les comptes annuels, le bilan et le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2022, ainsi que les opérations relatives aux comptes et résumées dans les annexes.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associée unique prend acte des charges et dépenses visées à l'article 39-4 dudit code qui s'élèvent à un montant global de 3274 euros.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice à la manière suivante :

Distribution à titre de dividendes (soit 30 Euros par action)

Le solde au compte « Report à nouveau »

Total affecté

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société sont de 299 510 Euros.

Ces dividendes seront mis en paiement à compter de ce jour.

Conformément à la loi, il est rappelé les dividendes antérieurs aux exercices précédents :

EXERCICE 31/12/2021 2 959 663 Euros

EXERCICE 31/12/2020 143 000 Euros

EXERCICE 31/12/2019 200 000 Euros

TROISIEME DECISION

L'associée unique, sur la base du rapport spécial, prend acte des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce et qui sont reprises dans ledit rapport spécial.

Annexe au rapport spécial

QUATRIEME DECISION

L'associée unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide de transférer le siège social à compter du 1er octobre 2023, à l'adresse suivante :

« 6, Boulevard de Pésaro - 92000 NANTERRE »

CINQUIEME DECISION

L'associée unique, compte tenu de la décision qui précède, décide de modifier l'article 5 des statuts de la façon suivante :

« ARTICLE 5 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 6, Boulevard de Pésaro - 92000 NANTERRE.

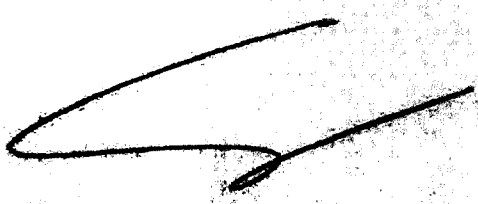
Il peut être transféré en tout lieu par décision collective des associés ou de l'associée unique.

Si la société vient à comporter plusieurs associés, le siège social peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par décision du Président, soumise à l'approbation de la collectivité des associés, et en tout autre lieu par décision collective des associés selon les modalités et les conditions de majorité fixées par l'article 20 des présents statuts. »

SIXIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits des présentes pour remplir toutes formalités de droit.

L'associée unique
Représentée par
BK Partners Group
Elle-même représentée par
Monsieur Arnaud Febvre



SCOM CONSULTING

Société par Actions Simplifiée au capital de 300.000 Euros
Siège Social : 711 rue du Vieux Pont de Savres - 92100 Boulogne-Billancourt
N° SIRET : 523 500 444

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

La société **BE PARTNERS GROUP**, société par actions simplifiée au capital de 6.515.259,50 Euros, ayant son siège social 6 boulevard de Pesaro, 92000 NANTERRE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro 914 334 750, représentée par son Président, Monsieur Armand FEBVRE,

Président de la société **SCOM CONSULTING**, a conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

1- ACTIVITE DE LA SOCIETE

1.1 - Situation et Evolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

La performance de la société s'est fortement développée en 2022 de près de 17% par rapport à 2021. Cette augmentation du volume d'affaires s'explique par un excellent 1^{er} trimestre 2022 durant lequel la société a engrangé plus de 15 millions supplémentaires. Ce très gros rebond post Covid a été réalisé chez les 2 principaux clients (France Télévisions & France Médias Monde), mais également via le développement des comptes « La Centrale & Animaux Animal ». La montée en puissance de 2 nouveaux ingénieurs d'affaires a contribué à cette performance commerciale. Cette dynamique s'est remarquablement limitée par le désengagement du client Carrefour passant de 17 à 4 millions en 3 années.

Concomitamment, la société a su mieux gérer les périodes d'intermittence des consultants. Cette gestion plus rigoureuse a ainsi permis d'augmenter fortement le résultat d'exploitation de l'exercice, +113% en 2022.

1.2 - Evolution des ressources humaines et des effectifs de la société

Depuis le 31 décembre 2022, date de clôture de l'exercice, la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal qui a abouti à une mise à jour des informations déclarées.

1.3 - Evolution prévisionnelle et réalisation 2022

De façon habituelle, nos équipes de projets ont fait l'objet de nombreux échanges en vue d'internalisation en fin d'exercice et le 1^{er} trimestre 2023 a été consacré au développement économique des projets.

1.4 - Actif et passif de l'exercice

Néant.

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022
RAPPORT DE GESTION DE PRÉSIDENT

1.5 - Filiales & Participations

Néant.

2 - RESULTATS - AFFECTATION

2.1 - Examen des comptes et bilans

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles prévues pour les exercices précédents.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires a atteint 9 241 439 Euros contre 9 241 439 Euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 2 029 222 Euros contre 2 029 222 Euros pour l'exercice précédent.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 1 465 701 Euros contre 1 465 701 Euros pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 39 contre 42 pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 9 965 701 Euros contre 9 965 701 Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'élève à 1 112 218 Euros contre 1 112 218 Euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, il s'élève à 1 112 218 Euros contre 1 112 218 Euros pour l'exercice précédent.

[illegible]

Black women are not allowed to work in such positions.

UNITED STATES DEPARTMENT OF JUSTICE

248 310910 2341 (46) 4

INVESTIGATION OF THE EFFECTS OF

Nous vous praprons également de bien vouloir approuver l'affectation du résultat de l'exercice de la manière suivante :

900 000 Euros

69 810 Euros

969 810 Euros

Conformément à la loi, il est rappelé les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents :

2 959 653 Euro

143 000 Euros

200-800-Emerson

2.4 - Dépenses non déductibles

Conformément aux dispositions des articles 223, 224 et 225 du Code de Commerce, les dépenses non déductibles des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice 2000 de 224 euros non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

3 - CONVENTION

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport spécial de gestion des dépenses visées aux articles 227-10 du Code de Commerce.

En conclusion, nous vous informons que ces diverses propositions que vous voudrez bien agréer, nous vous présentons les comptes duquel vous avez été informé.

Le Président

BK PARTNERS DE FRANCE

Représentée par Armand BOUTIN

Président du Conseil d'Administration

200 000 euros

143 000 euros

200 000 euros

EXERCICE 2000

EXERCICE 2000

EXERCICE 2000